



Ressources naturelles et Développement de l'énergie

RAPPORT ANNUEL

2024-2025

Ressources naturelles et Développement de l'énergie

RAPPORT ANNUEL 2024-2025

Province du Nouveau-Brunswick

C.P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 CANADA

ISBN 978-1-4605-4391-7 (version imprimée bilingue)

ISBN 978-1-4605-4392-4 (PDF: version anglaise)

ISBN 978-1-4605-4393-1 (PDF: version française)

ISSN 978-1-4605-3335-2 (PDF: version anglaise)

ISSN 978-1-4605-3334-5 (PDF: version française)

LETTRES D'ACCOMPAGNEMENT

Du ministre à la lieutenant-gouverneure

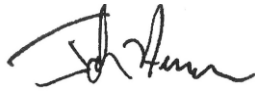
L'honorable Louise Imbeault

Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-Gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

Rapport respectueusement soumis par



L'honorable John Herron
Ministre des Ressources naturelles

LETTRES D'ACCOMPAGNEMENT

Du ministre à la lieutenant-gouverneure

L'honorable Louise Imbeault

Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie pour l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

Rapport respectueusement soumis par



L'honorable René Legacy
Ministre de l'Énergie

Du sous-ministre au ministre

L'honorable John Herron
Ministre des Ressources naturelles

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel décrivant les activités du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie pour l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

Rapport respectueusement soumis par

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Cade Libby'.

Cade Libby
Sous-ministre

Du sous-ministre au ministre

L'honorable René Legacy
Ministre de l'Énergie

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel décrivant les activités du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie pour l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

Rapport respectueusement soumis par

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jeff Hoyt'.

Jeff Hoyt
Sous-ministre

TABLE DES MATIÈRES

Lettres d'accompagnement	3
Table des matières	5
Message du ministre.....	6
Message du ministre.....	7
Message du sous-ministre	8
Message du sous-ministre	9
Priorités du gouvernement.....	10
Faits saillants.....	11
Mesures de rendement.....	12
Survol des activités du ministère	16
Vue d'ensemble des divisions.....	17
Division des forêts.....	17
Division de l'énergie	17
Division des terres et des ressources.....	18
Division des services ministériels.....	19
Renseignements financiers.....	20
Résumé des activités de dotation	22
Résumé des projets de loi et des activités législatives.....	24
Résumé des activités liées aux langues officielles.....	26
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	28
Rapport sur la Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public	28
Annexe A : Sylviculture	29
Annexe B : Récolte sur des terres de la Couronne	30
Annexe C : Feux	31
Annexe D : Poisson et faune	32

MESSAGE DU MINISTRE

C'est un grand privilège de présenter le rapport annuel 2024-2025, qui met en lumière les progrès et les réalisations du dernier exercice. Il est de notre devoir de gérer les ressources naturelles au nom de la population néo-brunswickoise et de veiller à ce que celles-ci continuent d'enrichir notre province sur le plan culturel, social et économique.

Au cours du dernier exercice, nous avons accompli plusieurs avancées importantes qui nous aideront à protéger les ressources naturelles pour les générations à venir. Nous avons notamment pris des mesures accrues de protection du saumon de l'Atlantique de Miramichi, amélioré l'état de préparation du Nouveau-Brunswick en cas de feu de forêt et augmenté le nombre de terres privées sensibles au climat pour les générations futures.

Le Ministère joue un rôle essentiel et j'en suis fier : il gère les terres de la Couronne, assure la protection contre les feux de forêt, soutient les opérations régionales, protège nos ressources naturelles, comme les minerais, les forêts, le poisson et la faune, et bien plus encore.

Je tiens à remercier les parties prenantes de leur collaboration et de leur soutien tout au long de l'exercice. Il est aussi important pour moi de souligner le dévouement, l'expertise et le professionnalisme du personnel du Ministère. Nos ressources naturelles sont entre bonnes mains.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'John Herron'.

L'honorable John Herron
Ministre des Ressources naturelles

MESSAGE DU MINISTRE

Malgré la hausse de la demande énergétique au Nouveau-Brunswick, nous continuons de fournir une source d'énergie abordable, fiable, durable et sûre à la population et aux entreprises d'un bout à l'autre de la province.

À cette fin, le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie élabore les politiques, les règlements et les lois nécessaires au soutien d'un secteur énergétique en plein essor.

Un des principaux éléments de notre mandat est de veiller à la transition vers des sources d'énergie propre et renouvelable. Nous devons toutefois assurer un approvisionnement stable en énergie abordable et fiable.

La collaboration est essentielle à notre réussite. D'ailleurs, nous travaillons de concert avec d'autres ministères, nous explorons de nouvelles solutions énergétiques et nous nous associons à nos homologues provinciaux pour soutenir le développement de l'énergie à l'échelle régionale.

Conscient de l'importance capitale de l'énergie pour l'avenir de notre province, le gouvernement a nommé un sous-ministre de l'Énergie en février.

Le présent rapport souligne nos activités du dernier exercice ainsi que les progrès réalisés pour assurer un virage énergétique durable et résilient.

Je suis fier du travail accompli par le remarquable personnel du Ministère pour l'ensemble de la population néo-brunswickoise et je le remercie chaleureusement.



L'honorable René Legacy
Ministre de l'Énergie

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE

Le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie a pour mandat de protéger et de gérer nos ressources naturelles et d'en assurer le développement responsable. D'importantes réalisations ont été accomplies à plusieurs égards durant l'exercice 2024-2025.

Vu la menace grandissante des feux de forêt, nous avons conclu un accord de financement avec le gouvernement fédéral qui nous permettra d'investir dans la formation de pompiers. Nous avons également mis sur pied la Wabanaki Wildland Crew, la toute première équipe de pompiers forestiers autochtones au Nouveau-Brunswick, afin de renforcer les capacités de lutte contre les feux de forêt dans la province et ailleurs au Canada. L'équipe a d'ailleurs effectué un premier déploiement en Alberta.

En outre, nous avons mis au point un Tableau de bord public des incendies pour mieux informer la population de l'état des feux de forêt dans la province, et mis en œuvre le programme Intelli-feu afin d'informer les propriétaires et les communautés des mesures à prendre pour atténuer les risques liés aux feux de forêt.

Nous offrons également plus de cours de formation à la sécurité des armes à feu à Fredericton, à Sussex et à Quispamsis afin de réduire le temps d'attente dans ces régions.

Notre équipe continue de promouvoir les mesures d'élimination et de prévention de la propagation des espèces aquatiques envahissantes au moyen d'une unité mobile de décontamination, ainsi que les pratiques; Nettoyez, Videz, Séchez.

Afin d'assurer la gestion responsable des forêts dans un souci de prospérité économique pour la population du Nouveau-Brunswick, nous avons élaboré un modèle de circulation du bois qui facilite l'analyse de l'offre de résidus d'exploitation et favorise la bioéconomie de la province.

Nous avons aussi mené divers projets sur le terrain afin d'évaluer les ressources minières essentielles de la province et de mieux les connaître.

Ces réalisations, nous les devons au personnel professionnel et passionné du Ministère qui œuvre au nom des gens du Nouveau-Brunswick pour que ces derniers continuent de jouir des ressources naturelles sur lesquelles notre province s'est forgée.



Cade Libby
Sous-ministre

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE

L'énergie est essentielle à l'économie du Nouveau-Brunswick et au bien-être de la population. Le dernier exercice a été marqué par des projets d'énergie renouvelable et l'adoption de technologies propres qui confirment notre volonté de privilégier l'innovation et la durabilité. Ces réalisations n'auraient pas été possibles sans le dévouement de notre personnel et la collaboration d'autres parties prenantes, dont des chefs de file de l'industrie, des communautés et des partenaires autochtones.

Une transition de taille a eu lieu cette année, soit la répartition des responsabilités du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie entre deux sous-ministres. Ce changement souligne l'importance grandissante de l'énergie au Nouveau-Brunswick et nous permettra de consolider l'avenir énergétique de la province.

Le secteur de l'énergie doit aussi composer avec d'importants enjeux – dont la hausse de la demande, la décarbonisation, l'abordabilité et la fiabilité dans un contexte de changements climatiques – qui nécessitent l'atteinte d'un certain équilibre entre la croissance économique, l'abordabilité pour les consommateurs et les priorités environnementales. Au cours du prochain exercice, nous nous concentrerons sur le renforcement de nos capacités et la promotion de partenariats afin de relever ces défis et de fournir, dans le même temps, une énergie fiable et durable à l'ensemble de la population.

Un grand merci à l'équipe de l'Énergie et à nos partenaires pour leur soutien et leur leadership. Ensemble, nous continuerons de dynamiser le secteur de l'énergie pour assurer le développement durable et la prospérité du Nouveau-Brunswick.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jeff Hoyt'.

Jeff Hoyt
Sous-ministre

PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

Au service des Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois

Les priorités du gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) sont le résultat des expériences que les gens de la province nous racontent et des solutions qu'ils nous proposent. Notre objectif est de changer les choses et d'améliorer la qualité de vie de toute la population du Nouveau-Brunswick, une province où nous sommes fiers de vivre. Ensemble, nous apprenons, nous évoluons, nous nous adaptons et nous découvrons des façons nouvelles et transformatrices de faire les choses. Le GNB est déterminé à prendre les mesures nécessaires pour faire avancer nos priorités, et chaque jour, nous travaillons de manière plus efficace et plus efficiente. Les gens du Nouveau-Brunswick sont résilients, créatifs et compatissants, et en travaillant en collaboration, nous pouvons créer l'avenir meilleur que nous méritons toutes et tous. Le GNB accorde la priorité aux partenariats, en responsabilisant les personnes et les organisations sur le terrain qui travaillent étroitement avec la population et en leur faisant confiance pour obtenir des résultats.

Les priorités

Le GNB est déterminé à bâtir un avenir meilleur pour les gens du Nouveau-Brunswick. Pour progresser vers cette vision, plusieurs priorités ont été établies, notamment dans les domaines suivants :

- les soins de santé;
- la vie abordable et le logement;
- l'éducation;
- l'économie;
- l'environnement;
- un gouvernement de confiance.

Nous vous invitons à découvrir les engagements que nous avons pris dans chaque domaine prioritaire, ainsi que des mises à jour sur nos réalisations et les indicateurs que nous utilisons pour mesurer le succès. Pour obtenir plus d'information, visitez : [Priorités du gouvernement](#).

FAITS SAILLANTS

Durant l'exercice financier 2024-2025, le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie s'est concentré sur ces priorités gouvernementales par les moyens suivants :

- Conclusion d'un accord de contribution quinquennal, Des collectivités résilientes grâce au programme Intelli-feu, avec Ressources naturelles Canada. Cet accord de 15,2 millions de dollars (50 % des coûts partagés par la province) vise à soutenir la création de plans communautaires de résilience face aux incendies de forêt et la prise de mesures connexes.
- Approbation de six plans d'aménagement forestier pour des permis de coupe sur les terres de la Couronne, dans lesquels 30 % de la superficie seront gérés principalement aux fins de conservation, de protection de la faune et préservation de la biodiversité; établissement de nouvelles coupes annuelles permises (CAP) pour toutes les catégories de bois; et plan d'investissement accru dans la plantation d'arbres dans le cadre d'une approche sylvicole globale.
- Acquisition de 117 hectares de terres privées sensibles au climat avec le soutien du Fonds pour les changements climatiques provincial aux fins de conservation permanente et en partenariat avec la Fondation pour la protection des sites naturels du Nouveau-Brunswick et la Société canadienne pour la conservation de la nature.
- Augmentation de 63 % du taux de participation aux programmes de sylviculture et de sensibilisation sur des terres privées grâce au financement supplémentaire accordé par le Fonds pour la durabilité des terrains boisés privés.
- Élaboration d'un modèle de circulation du bois en vue de faciliter l'analyse de l'offre de résidus d'exploitation et de favoriser la bioéconomie de la province.
- Modification de la *Loi de 1999 sur la distribution du gaz* et de la *Loi sur les pipelines* pour favoriser le recours aux carburants propres dans la province.
- Modifications à la *Loi sur l'électricité* permettant à Énergie NB d'envisager des partenariats et de nouvelles sources de financement dans le but d'accroître le rendement, d'atténuer les risques opérationnels et de réduire les coûts pour les contribuables néo-brunswickois.
- Annonce conjointe avec Énergie NB, le gouvernement fédéral et les Premières Nations de projets éoliens de plus de 400 mégawatts dirigés par des Autochtones.
- Mise en œuvre d'un programme de remise de 10 % sur la consommation d'électricité pour les gens du Nouveau-Brunswick.
- Activités de sensibilisation du grand public à l'importance des minéraux et à leur utilisation en partenariat avec des universités et des organismes géoscientifiques locaux.
- Mise au point d'un Tableau de bord public des incendies pour mieux informer la population de l'état des feux de forêt dans la province.
- Amélioration des processus d'inspection associés à l'exploration et l'exploitation minière, au pétrole, au gaz naturel, ainsi qu'à la tourbe et aux agrégats sur les terres de la Couronne.
- Promotion de plusieurs initiatives géoscientifiques visant à évaluer les ressources minières essentielles de la province.

MESURES DE RENDEMENT

Résultat no 1 : Réduction du taux d'incidents déclarés en milieu de travail en ce qui a trait aux accidents et aux blessures

Réduire le taux d'incidents déclarés (TID) en ce qui a trait aux accidents et aux blessures au travail de 5 % chaque année civile, au moyen d'initiatives ciblées visant à améliorer la culture de sécurité au sein du Ministère.

(TID : nombre d'employés à temps plein par tranche de 100 touchés par un accident ou une maladie à déclaration obligatoire pour une année donnée.)

Expliquer pourquoi la priorité est importante.

Le Ministère s'est engagé dans un programme de santé et de sécurité qui vise à améliorer la santé et la sécurité au travail et à prévenir les blessures, les accidents et les maladies sur les lieux de travail. Un programme actif de santé et de sécurité sert à protéger les employés, les biens et les visiteurs sur les lieux de travail. Le Ministère est tenu par la loi d'assurer la santé et la sécurité de ses employés. Nous sommes tenus de prendre tous les moyens possibles pour faire en sorte que nos employés retournent à la maison sans blessure liée à leur journée de travail, et ce, chaque jour.

Expliquer le rendement global.

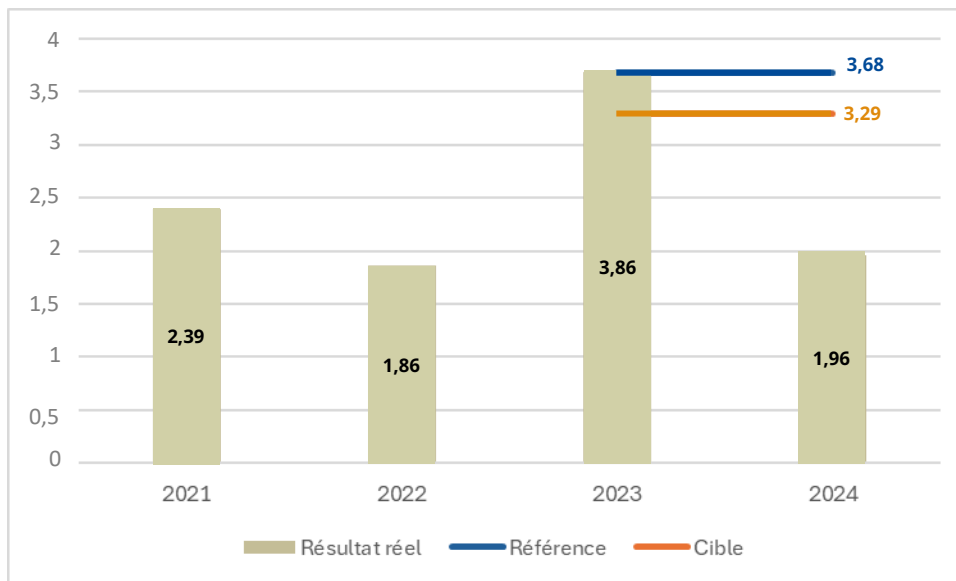
Pendant l'année civile 2024, le rendement global de sécurité TID est passé de 3,68 à 1,96, soit une réduction de 47 % par rapport à 2023.

Identifier quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris pour atteindre le résultat?

Le Ministère a entrepris un certain nombre d'initiatives visant à réduire le TID, dont les suivantes :

- Lancement de 12 exposés supplémentaires sur la sécurité;
- Formation donnée sur l'évaluation des dangers sur le terrain;
- Examen et mise à jour de la politique du MRNDE en matière de travail solitaire;
- Soutien au ministère des Finances et du Conseil du Trésor pour le programme de santé et sécurité Intellex;
- Collaboration avec la communauté de praticiens à l'élaboration d'un programme de protection de l'ouïe dans le cadre des modifications réglementaires qui seront apportées à la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.

Réduction du taux d'incidents déclarés en milieu de travail



Référence : taux d'incidents déclarés de 3,68 (2023)

Cible : réduction de 5 % du taux d'incidents déclarés de 2023 (3,29)

Résultat réel : réduction de 47 % du taux d'incidents déclarés de 2023 (1,96)

Résultat no 2 : Quantité pleinement utilisée de la possibilité de coupe sur les terres de la Couronne

Sur une base annuelle, le Ministère vise la consommation de la totalité du bois rond de la Couronne disponible, telle que définie par la coupe annuelle permise (CAP), par des établissements de transformation du bois.

Expliquer pourquoi la priorité est importante.

Le suivi du volume de bois consommé par trimestre permet de connaître les flux du bois tout au long de l'exercice, et les flux peuvent être comparés aux tendances de consommation des exercices précédents. Un écart important par rapport aux tendances antérieures peut indiquer quelles interventions sont nécessaires (exportations et affectations temporaires) pour que le bois continue d'affluer vers les installations du Nouveau-Brunswick.

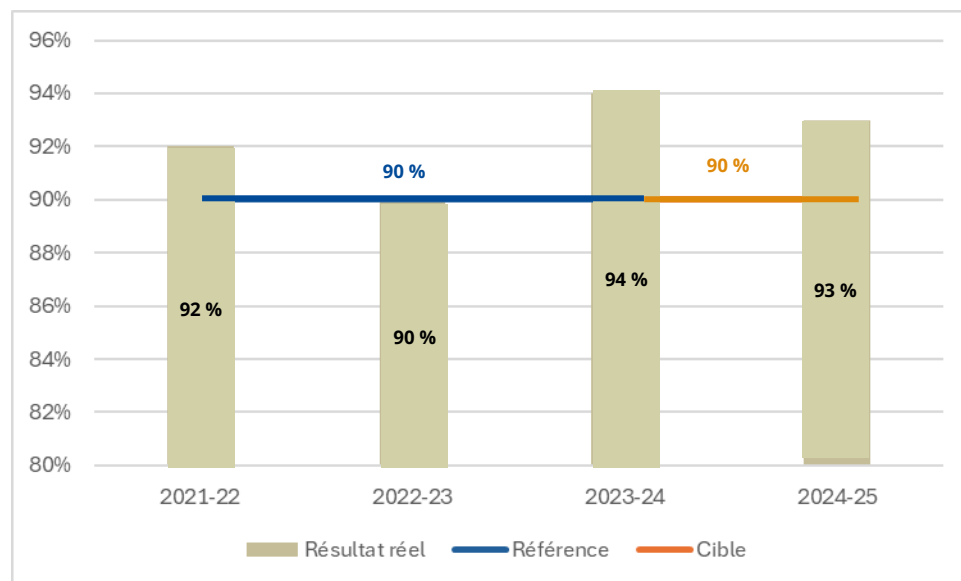
Expliquer le rendement global.

Le volume annuel des récoltes s'est établi à 93 % de la CAP, ce qui représente une baisse de 1 % des livraisons de bois des terres de la Couronne vers des établissements de transformation du bois par rapport à 2023-2024. Le bois à pâte de feuillus constitue la majeure partie de la diminution de la récolte en 2024-2025 en raison d'une baisse de la demande des installations du Nouveau-Brunswick.

Identifier quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris pour atteindre le résultat?

Le Ministère a poursuivi les initiatives des exercices précédents visant l'établissement d'un processus permettant de mieux suivre les tendances du flux du bois ainsi que d'améliorer et de faciliter le flux du bois à partir des terres de la Couronne. Les approbations d'exportations et les affectations temporaires aident le Ministère à atteindre la cible de 90 %. Ces deux mesures ont permis un approvisionnement en bois de terres de la Couronne d'environ 331 500 mètres cubes (m³), soit 6 % de la quantité totale de bois provenant des terres de la Couronne. Les affectations temporaires et les exportations ont totalisé 273 500 m³ et 58 000 m³, respectivement.

Quantité pleinement utilisée de la coupe annuelle permise



Référence : 90 % (volumes affectés en 2020-2021) **Cible :** 90 % **Résultat réel :** 93 %

Résultat n° 3 : Augmentation du nombre de véhicules électriques sur les routes du Nouveau-Brunswick

Dans le Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick renouvelé de 2022-2027, la province s'est engagée à augmenter le nombre de véhicules électriques sur les routes. Elle dispose d'un plan d'action pour parvenir à 6 % des ventes de nouveaux véhicules qui seront des véhicules électriques légers d'ici 2025 et à 50 % d'ici 2030.

Expliquer pourquoi la priorité est importante.

Le transport continue d'être un contributeur majeur aux émissions de gaz à effet de serre au Nouveau-Brunswick. L'électrification des véhicules légers par le recours aux technologies disponibles peut contribuer à réduire les émissions du secteur des transports.

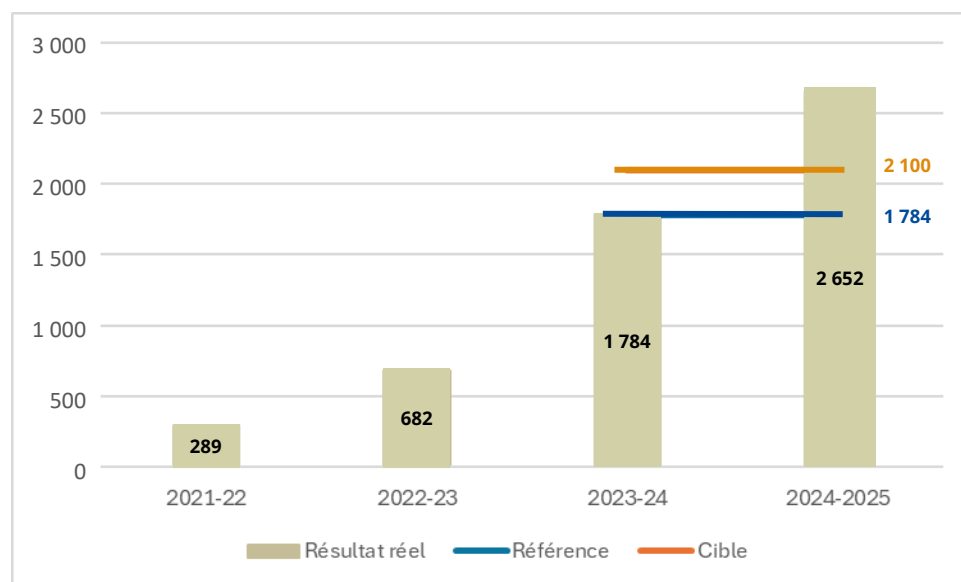
Expliquer le rendement global.

Pendant l'exercice financier 2024-2025, 2 652 remises pour l'achat d'un véhicule électrique et 490 remises pour l'achat d'une borne de recharge à domicile ont été accordées. Cela porte le nombre total à 5 407 remises pour l'achat d'un véhicule électrique et à 1 205 remises pour l'achat d'une borne de recharge à domicile, le tout livré par Énergie NB.

Identifier quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris pour atteindre le résultat?

Le Ministère a obtenu une aide financière provenant du Fonds pour les changements climatiques afin de poursuivre le programme de remise pour les véhicules électriques et les chargeurs intelligents à domicile. L'objectif du programme est de favoriser l'achat de véhicules et de bornes de recharge à domicile admissibles. L'administration, le marketing, la sensibilisation et l'éducation ont été entrepris par Énergie NB. La province continue d'enregistrer une croissance importante de la demande pour le programme d'incitatifs, soit une augmentation de 50 % du nombre de remises accordées en 2024-2025. Les véhicules électriques ont représenté 7,3 % des ventes de nouveaux véhicules légers en 2024, soit plus que l'objectif pour 2025 établi dans le Plan d'action sur les changements climatiques.

Incitatifs pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables admissibles

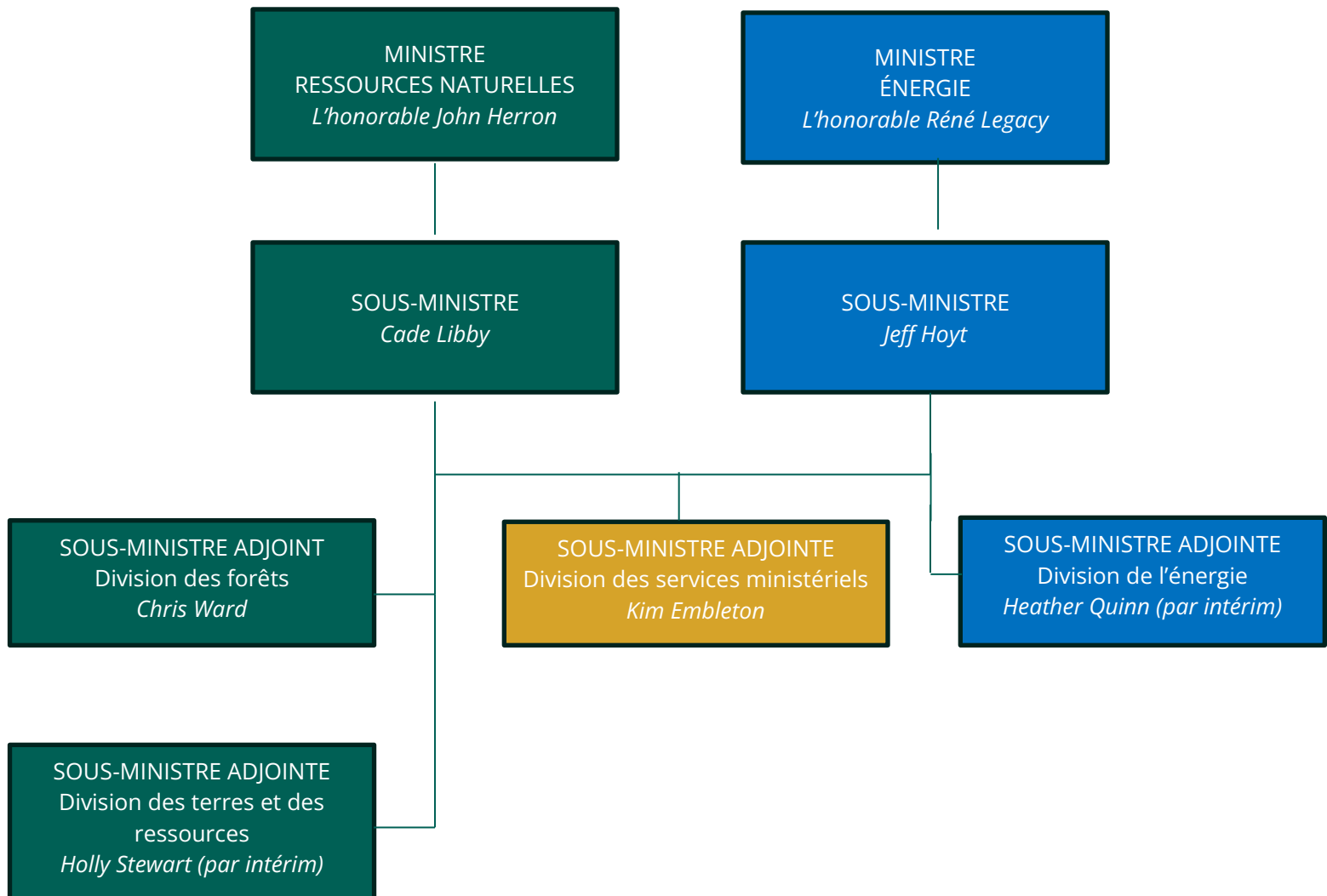


Référence : 1 784 incitatifs **Cible :** 2 100 incitatifs **Résultat réel :** 2 652 incitatifs

SURVOL DES ACTIVITÉS DU MINISTÈRE

Le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie a pour mandat de soutenir, de gérer et de protéger les forêts, les poissons et la faune du Nouveau-Brunswick ainsi que de mettre en valeur et de gérer les ressources énergétiques et minérales de la province

Organigramme de haut niveau



VUE D'ENSEMBLE DES DIVISIONS

Le budget et les dépenses pour l'administration commune du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie et du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches sont consignés dans le rapport annuel de 2024 – 2025 du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie. Cette administration commune concerne la Division des services ministériels.

DIVISION DES FORÊTS

La Division des forêts est responsable de la gestion durable et de la protection des forêts du Nouveau-Brunswick. La Direction de la planification forestière et de l'intendance et la Direction des activités forestières et de la mise en valeur partagent ces responsabilités.

La **Direction de la planification forestière et de l'intendance** est chargée de l'acquisition et de l'analyse des données d'inventaire qui caractérisent les forêts et d'autres écosystèmes terrestres. La Direction pilote la planification stratégique et la modélisation des ressources pour l'approvisionnement en bois et la disponibilité des habitats au fil du temps, en plus d'être chargée de la surveillance et de la protection de la santé des forêts par la lutte antiparasitaire intégrée. Elle dirige par ailleurs les efforts de conservation de la biodiversité naturelle de la province au moyen de programmes de désignation et de rétablissement des espèces en péril et en gérant un réseau d'aires naturelles protégées.

La **Direction des activités forestières et de la mise en valeur** est chargée de la surveillance opérationnelle de la sylviculture, des chemins, des activités de récolte et du bois récolté sur les terres de la Couronne. La Direction exploite la pépinière de Kingsclear, où plus de 16 millions de semis sont produits chaque année. La Direction est en contact quotidien avec le secteur forestier au sujet de questions d'ordre opérationnel, en plus de piloter des initiatives stratégiques dans le secteur forestier au nom du Ministère.

DIVISION DE L'ÉNERGIE

La Division de l'énergie fournit la structure de réglementation pour la mise en valeur et la gestion des ressources énergétiques de la province. Elle compte la Direction de l'énergie.

La **Direction de l'énergie** réunit trois grandes composantes : la durabilité, l'électricité et le pétrole, la composante de la durabilité englobant tous les aspects des activités de la direction. La Direction est chargée de fournir des politiques, des règlements et des lois en matière d'énergie qui permettent au secteur de l'énergie en aval d'être en activité dans la province et qui font en sorte que tous aient accès à une source d'énergie sûre et fiable au prix le plus bas possible sans compromettre la continuité de l'approvisionnement.

Elle collabore étroitement avec le Secrétariat des changements climatiques à la mise en œuvre de mesures qui réduiront les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur de l'énergie et à l'élaboration de politiques énergétiques plus durables pour la province, notamment en matière d'énergie renouvelable, d'efficacité énergétique et de gestion de la demande. La Direction nous aide à déterminer les répercussions et les possibilités des lois fédérales sur les émissions de gaz à effet de serre, et elle supervise les audiences de la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick pour s'assurer que les lois et les règlements provinciaux fonctionnent efficacement.

DIVISION DES TERRES ET DES RESSOURCES

La Division des terres et des ressources soutient, gère et protège les forêts, les poissons et la faune du Nouveau-Brunswick. La Division est également responsable de la gestion des ressources sur les terres de la Couronne dans la province et de diverses fonctions liées à la location et à la délivrance de permis. Elle offre la structure géoscientifique et réglementaire nécessaire à l'exploitation responsable des ressources non renouvelables de la province.

La Division comprend la Direction du poisson et de la faune, la Direction des opérations régionales, la Direction de la gestion des feux de forêt, la Direction des terres de la Couronne, la Direction des études géologiques, et la Direction du développement des ressources.

La **Direction du poisson et de la faune** est responsable de la gestion des programmes liés à l'utilisation durable des ressources halieutiques et fauniques dans la province et gère les activités de chasse, de piégeage et de pêche à la ligne. La Direction est également responsable des permis de pêche et de chasse ainsi que des activités de formation en matière de conservation.

La **Direction des opérations régionales** est responsable des activités et des services liés à l'exécution opérationnelle des programmes touchant la foresterie, les poissons et la faune, la lutte contre les feux de forêt et les terres de la Couronne. La Direction est divisée en deux régions, la région Est et la région Ouest. Les régions sont divisées en 12 districts et 18 bureaux. La Direction est également responsable des fonctions d'arpentage du Ministère.

La **Direction de la gestion des feux de forêt** assume les fonctions de coordination, de formation et d'administration du programme provincial de prévention, d'atténuation et d'extinction des feux de forêt, ainsi que de protection à cet égard, en plus de mener des initiatives de recherche sur les feux de forêt. La Direction est aussi chargée de la coordination et du soutien des véhicules et des communications radio du Ministère, ainsi que de l'entretien des petits moteurs.

La **Direction des terres de la Couronne** est responsable de la gestion des terres de la Couronne à l'échelle provinciale, ce qui comprend les terres côtières et les terres submergées. La Direction assume les responsabilités légales et gère les initiatives associées aux terres de la Couronne au Nouveau-Brunswick, notamment toutes les opérations concernant les terres à usage récréatif et commercial, comme les acquisitions, les ventes, les échanges ou les concessions à bail. La Direction gère également les programmes d'entretien des sentiers récréatifs (non motorisés, VTT et motoneiges).

La **Direction des études géologiques** comprend trois sections : la Section des études géologiques du nord, la Section des études géologiques du sud et la Section des services de promotion et d'information. La Direction est chargée de recueillir, d'interpréter et de diffuser de l'information géoscientifique pour appuyer et promouvoir l'exploration et la mise en valeur des ressources non renouvelables, ainsi que d'orienter la prise de décisions ayant trait à la gestion des terres. Elle prodigue des conseils aux secteurs public et privé en ce qui concerne les ressources minérales, la tourbe, les agrégats, les ressources pétrolières, l'aménagement du territoire et les effets des changements climatiques, en particulier dans les zones côtières. La Direction met en valeur de manière active le potentiel en ressources minérales et pétrolières de la province pour attirer les investissements dans ces ressources en participant à des conférences nationales et en organisant la conférence annuelle Exploration et exploitation minière et pétrolière du Ministère. En outre, elle gère une vaste base de données sur les ressources géologiques, minérales et pétrolières, elle publie des données géoscientifiques sur le Nouveau-Brunswick et elle administre le Programme d'aide à l'exploration minière pour stimuler l'exploration minière au Nouveau-Brunswick.

La **Direction du développement des ressources** se compose de trois sections – Ressources minérales, Ressources pétrolières et Ressources en carrières. La Direction assure la surveillance de l'exploration, de l'exploitation et de la gestion responsables des ressources minérales et pétrolières, ainsi que de la tourbe et des ressources en agrégats de la Couronne, par l'administration des lois qui relèvent du Ministère.

DIVISION DES SERVICES MINISTÉRIELS

La Division des services ministériels offre une orientation et un soutien en matière de ressources humaines, de services financiers, de politiques, d'information et de technologie, et de gestion des installations. La Division comprend la Direction des services financiers, la Direction des services des ressources humaines, la Direction des systèmes d'information et des services ministériels, la Direction de la planification stratégique et des relations intergouvernementales et la Direction des affaires réglementaires.

La **Direction des services financiers** est responsable des ressources financières du Ministère, notamment de la gestion des dépenses et des recettes, de la budgétisation, de la comptabilité et des services d'information financière; elle appuie également le processus des achats du Ministère.

La **Direction des services des ressources humaines** assure tous les services de gestion des ressources humaines, notamment le recrutement et le maintien en poste, la classification des postes, les relations de travail, les politiques de ressources humaines, l'engagement des employés, le développement organisationnel, la planification de la relève et l'administration de programmes comme la santé et la sécurité.

La **Direction des systèmes d'information et des services ministériels** offre au Ministère des services à l'échelle de la province, notamment en matière de technologies de l'information, de gestion des dossiers, de sécurité de l'information, de gestion de l'intranet, de gestion des installations, de système d'aéronefs télépilotés (drones) et de services de systèmes d'information géographique.

La **Direction de la planification stratégique et des relations intergouvernementales** assure l'élaboration de stratégies, la planification stratégique et appuie les activités fédérales-provinciales-territoriales. Elle est également chargée de l'analyse de la politique commerciale, des prévisions économiques, de la surveillance, de la recherche, de l'analyse statistique et de la production de rapports. La Direction appuie également les programmes ministériels en vue de les aligner sur des objectifs communs, tout en menant des projets d'amélioration pour combler les lacunes. Ce travail est effectué en utilisant des approches d'amélioration, la gestion de projet, la gestion du changement et d'autres techniques innovantes. De plus, la Direction est responsable de gérer la correspondance ministérielle.

La **Direction des affaires réglementaires** assure la direction, la coordination et le soutien de l'élaboration des projets de loi, des initiatives et des propositions politiques, ainsi que des activités législatives du ministre. Elle gère également les organismes, les conseils et les commissions ainsi que les demandes en vertu de la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée, et apporte son soutien en matière de protection de la vie privée. En collaboration avec la Direction de la planification stratégique et des relations intergouvernementales, la Direction fournit un soutien administratif au Comité de gestion des politiques du Ministère.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

VENTILATION DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 2024 – 2025 (\$)

PROGRAMME ORDINAIRE	BUDGET PRINCIPAL	TRANSFERTS DE CRÉDITS*	BUDGET FINAL	MONTANTS RÉELS	ÉCART
Administration	9 022 000	239 800	9 261 800	7 837 400	(1 424 400)
Ressources naturelles	107 020 000	3 067 700	110 087 700	106 983 900	(3 103 800)
Énergie et Mines	91 007 000	3 414 700	94 421 700	116 215 800	21 794 100
Gestion des terres	3 166 000	187 000	3 353 000	3 718 800	365 800
Total 2024-2025	210 215 000	6 909 200	217 124 200	234 755 900	17 631 700

* Comprend un budget supplémentaire de 2,000,000 \$

PROGRAM D'IMMOBILISATIONS	BUDGET PRINCIPAL	TRANSFERTS DE CRÉDITS	BUDGET FINAL	MONTANTS RÉELS	ÉCART
Remise en état de mines	5 830 000	-	5 830 000	510 300	(5 319 700)
Basin hydrographique Musquash	10 013 000	-	10 013 000	392 200	(9 620 800)
Infrastructure du Sentier NB Trail	3 600 000	-	3 600 000	2 956 000	(644 000)
Améliorations des biens immobiliers	12 950 000	-	12,950,000	14 015 200	1 065 200
Total 2024-2025	32 393 000	-	32 393 000	17 873 700	(14 519 300)

PROGRAMME À BUT SPÉCIAL	BUDGET PRINCIPAL	TRANSFERTS DE CRÉDITS	BUDGET FINAL	MONTANTS RÉELS	ÉCART
Fonds en fiducie pour la faune	1 525 000	-	1 525 000	1 697 100	172 100
Projets à frais recouvrables	-	-	-	230 700	230 700
Fonds en fiducie pour la gestion des sentiers	1 700 000	-	1 700 000	2 263 800	563 800
Fonds de durabilité des boisés privés	3 900 000	-	3 900 000	2 747 900	(1 152 100)
Total 2024-2025	7 125 000	-	7 125 000	6 939 500	(185 500)

VENTILATION DES RECETTES DE L'EXERCICE 2024 – 2025 (\$)

RECETTES	BUDGET PRINCIPAL	TRANSFERTS DE CRÉDITS	BUDGET FINAL	MONTANTS RÉELS	ÉCART
Subventions conditionnelles - Canada	3 125 000	-	3 125 000	3 581 300	456 300
Retour sur Investissement	126 000	-	126 000	1 033 400	907 400
Permis et licences	7 619 000	-	7 619 000	10 088 400	2 469 400
Ventes de biens et services	6 832 000	-	6 832 000	9 244 200	2 412 200
Redevances	83 228 000	-	83 228 000	72 196 000	(11 032 000)
Amendes et pénalités	238 000	-	238 000	183 700	(54 300)
Divers	20 000	-	20 000	144 100	124 100
Total 2024-2025	101 188 000	-	101 188 000	96 471 100	(4 716 900)

RECETTES - CAPITAL	BUDGET PRINCIPAL	TRANSFERTS DE CRÉDITS	BUDGET FINAL	MONTANTS RÉELS	ÉCART
Recettes - Capital	50 000	-	50 000	13 251 600	13 201 600
Total 2024-2025	50 000	-	50 000	13 251 600	13 201 600

RECETTES – COMPTES À BUT SPECIAL	BUDGET PRINCIPAL	TRANSFERTS DE CRÉDITS	BUDGET FINAL	MONTANTS RÉELS	ÉCART
Fonds en fiducie pour la faune	1 525 000	-	1 525 000	1 844 100	319 100
Projets à frais recouvrables	-	-	-	693 000	693 000
Fonds de durabilité des boisés privés	4 500 000	-	4 500 000	9 886 200	5 386 200
Fonds en fiducie pour la gestion des sentiers	1 705 000	-	1 705 000	2 040 400	335 400
Total 2024-2025	7 730 000	-	7 730 000	14 463 700	6 733 700

RESUME DES ACTIVITÉS DE DOTATION

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le secrétaire du Conseil du Trésor délègue la dotation en personnel à chaque administrateur général de ses ministères respectifs. Voici un sommaire des activités de dotation en personnel en 2024-2025 pour le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie.

NOMBRE D'EMPLOYES PERMANENTS ET TEMPORAIRES EN DATE DU 31 DECEMBRE DE CHAQUE ANNEE		
TYPE D'EMPLOYÉ	2024	2023
Permanent	419	434
Temporaire	65	71
TOTAL	484	505

Le ministère a annoncé 22 concours, soit 17 concours ouverts (publics) et 5 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a procédé aux nominations ci-dessous en utilisant d'autres moyens que le processus de concours pour établir le mérite :

TYPE DE NOMINATION	DESCRIPTION DE LA NOMINATION	DISPOSITION DE LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE	NOMBRE
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être effectuée sans concours lorsqu'un poste requiert : - un niveau d'expertise et de formation poussé; - un haut niveau de compétences techniques; - l'embauche d'experts reconnus dans leur domaine.	15(1)	1
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Le Programme offre aux Autochtones, aux personnes handicapées et aux membres des minorités visibles des possibilités égales d'accès à l'emploi, à la formation, à l'avancement professionnel.	16(1)a)	0
Programme de gestion du talent ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent,	16(1)b)	5

	notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.		
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés des parties 1, 2 (districts scolaires) et 3 (régies de la santé) des services publics.	16(1) ou 16(1)c	5
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	18
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes Coop ou les apprentis peuvent être nommés à un poste au sein de la fonction publique sans concours.	16(1)d)(ii)	0

En vertu de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte alléguant l'existence de favoritisme n'a été déposée auprès de l'administrateur général du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie et aucune plainte n'a été déposée auprès de l'ombud.

RÉSUMÉ DES PROJETS DE LOI ET DES ACTIVITÉS LÉGISLATIVES

PROJET DE LOI N°	NOM DU PROJET DE LOI	DATE DE LA SANCTION ROYALE	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
23	<i>Loi concernant le gaz renouvelable et l'hydrogène</i> Chap-4.pdf	7 juin 2024	Modification visant à : Favoriser le développement des industries du gaz renouvelable et de l'hydrogène au Nouveau-Brunswick.
46	<i>Loi modifiant la Loi sur l'électricité</i> Chap-26.pdf	7 juin 2024	Modification visant à : - Autoriser Énergie NB à recevoir d'autres sources du financement pour des projets avec l'approbation de la lieutenant-gouverneure en conseil et permettant le recouvrement des coûts. - Autoriser Énergie NB à conclure des partenariats stratégiques avec d'autres entités associées à des installations de production, nouvelles ou non, avec l'accord de la lieutenant-gouverneure en conseil.

NOM DU RÈGLEMENT	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
Modifications au <i>Règlement sur la Liste des espèces en péril</i> (2013-38) pris en vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril</i>	4 juin 2024	Modification visant à : - Ajouter le bourdon à tache rousse (<i>Bombus affinis</i>) et le bourdon de Suckley (<i>Bombus suckleyi</i>) à la liste des espèces en voie de disparition. - Ajouter le bourdon à bandes jaunes (<i>Bombus terricola</i>) à la liste des espèces préoccupantes.
Modifications au <i>Règlement sur la chasse</i> (94-47) et au <i>Règlement sur la chasse au dindon sauvage</i> (2021-30) pris en vertu de la <i>Loi sur le poisson et la faune</i>	26 juillet 2024	Modification visant à : Simplifier le libellé en éliminant du tirage au sort de permis destinés aux guides et aux pourvoyeurs les entreprises de services de guide ayant un établissement d'hébergement approuvé.

		• Préciser que les pourvoiries doivent être approuvées par le ministre et que l'hébergement n'est pas pris en compte. • Créer deux catégories de permis de chasse à l'original pour non-résident, soit le permis de chasse à l'original pour le fonds de conservation et le permis de chasse à l'original pour une personnalité des médias.
Modifications du Règlement sur la chasse (84-133) pris en vertu de la <i>Loi sur le poisson et la faune</i>	26 juillet 2024	Modification visant à : • Ajouter le raton laveur et l'écureuil à la liste des espèces visées par les permis de catégories I à IV et les permis pour mineur. • Prolonger les saisons printanière et automnale de la chasse à l'ours. • Supprimer l'illustration d'étiquettes spécifiques à accrocher aux prises de chevreuils et d'ours.
Modifications au Règlement sur la chasse à l'original (94-47) pris en vertu de la <i>Loi sur le poisson et la faune</i>	26 juillet 2024	Modification visant à : • Supprimer l'illustration d'étiquettes spécifiques à accrocher aux prises d'originaux.
Modifications au Règlement général sur la pêche à la ligne (82-103) pris en vertu de la <i>Loi sur le poisson et la faune</i>	26 juillet 2024	Modification visant à : • Supprimer l'illustration d'étiquettes spécifiques à accrocher aux prises de saumon de l'Atlantique.
Modification au Règlement sur la chasse au dindon sauvage (2021-30) pris en vertu de la <i>Loi sur le poisson et la faune</i>	26 juillet 2024	Modification visant à : • Supprimer l'illustration d'étiquettes spécifiques à accrocher aux prises de dindons sauvages.

Les lois et les règlements qui relevaient de la compétence du Ministère en 2024-2025 se trouvent à l'adresse : [Ressources naturelles](#) et [Énergie](#)

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS LIÉES AUX LANGUES OFFICIELLES

Introduction

Le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie a continué de respecter ses obligations en matière de langues officielles en se concentrant sur quatre secteurs d'activité. Voici un résumé des mesures qui ont été prises au cours de l'exercice 2024-2025, dans chacun de ces quatre points d'intérêt.

Objectif stratégique 1

Assurer la fourniture de services bilingues de qualité supérieure et égale à toute la population du Nouveau-Brunswick :

- Les membres du personnel ont reçu les outils leur permettant de respecter leur obligation légale d'offrir, partout, un service de qualité égale, en anglais et en français.
- Les profils linguistiques ont été respectés tout au long du processus de recrutement afin de veiller à ce que le Ministère soit en mesure de fournir des services en anglais et en français dans l'ensemble de la province.

Objectif stratégique 2

Les fonctionnaires provinciaux peuvent travailler et mener une carrière dans la langue officielle de leur choix :

- La communication, la correspondance et les interactions avec les membres du personnel, telles que les évaluations du rendement, ont été effectuées dans la langue officielle choisie par le membre du personnel.
- Le Ministère a continué d'encourager l'utilisation des deux langues officielles pour les petites réunions. Pour toutes les grandes réunions, le Ministère a promu des présentations bilingues ou des séances distinctes en anglais et en français.
- Dans le cadre du processus continu pour l'orientation des membres du personnel et la gestion du rendement, le personnel a été invité à lire les politiques liées aux langues officielles.
- Les membres du personnel peuvent suivre des formations et des séances de perfectionnement dans la langue officielle de leur choix.

Objectif stratégique 3

La population du Nouveau-Brunswick comprend les avantages socioéconomiques associés au bilinguisme en améliorant l'efficacité de la communication et les services de soutien :

- La correspondance et l'information ont été transmises à la population dans la langue officielle de son choix.

Objectif stratégique 4

Des mesures constructives sont mises en œuvre pour promouvoir la croissance des deux communautés de langue officielle :

- Le sous-ministre, de même que d'autres membres de l'équipe de direction, a rappelé à l'ensemble du personnel son obligation légale d'offrir des services dans la langue officielle de choix du client.
- On lui a également rappelé la politique et les lignes directrices sur la langue de service ainsi que la trousse d'outils sur les langues officielles.
- Les membres du personnel peuvent suivre des formations et des séances de perfectionnement dans la langue officielle de leur choix.

Conclusion

Le Ministère comprend, préconise et honore les obligations qui lui incombent aux termes de la *Loi sur les langues officielles* et des politiques connexes. Il met tout en œuvre pour offrir à ses clients des services de qualité dans les deux langues officielles. De plus, il encourage et appuie l'utilisation des deux langues officielles au travail; il investit également dans le perfectionnement des membres du personnel au moyen de la formation en langue seconde. Aucune plainte relative aux langues officielles n'a été reçue au cours de l'exercice financier 2024-2025.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Section 1 – Comprend l'exercice en cours et l'exercice précédent.

Le Ministère n'a reçu aucune recommandation dans les rapports de la vérificatrice générale de 2023 et de 2024.

Section 2 – Comprend les périodes de référence du troisième, quatrième et cinquième exercice.

NOM ET ANNÉE DU DOMAINE DE VÉRIFICATION ET LIEN VERS LE DOCUMENT EN LIGNE	RECOMMANDATIONS	
	TOTAL	MISES EN ŒUVRE
2021 V2 Chapitre 2 : Programmes résidentiels d'efficacité énergétique – ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, Énergie NB Chap2f.pdf	2	2
2020 V1 Chapitre 4 : Ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie – Suivi du rapport de 2008 : Redevances sur le bois Chap4f.pdf	5	4

RAPPORT SUR LA LOI SUR LES DIVULGATIONS FAITES DANS L'INTÉRÊT PUBLIC

Comme le prévoit le paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, l'administrateur principal doit préparer un rapport sur toute divulgation d'acte répréhensible faite à un superviseur ou à un fonctionnaire désigné de la partie de la fonction publique dont l'administrateur principal est responsable. Le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles au cours de l'exercice 2024-2025.

ANNEXE A : SYLVICULTURE

Production de la pépinière de Kingsclear et du Centre de semences forestières de l'Atlantique

Année	Produits			
	Semis produits	Semences produites (kg)	Semences entreposées (kg)	Semences entreposées pour des clients (kg)
2024-2025	22 100 000	120	1 587	3 152
2023-2024	18 400 000	13	1 977	3 288
2022-2023	16 144 000	9	1 985	3 117

NOTE – Les chiffres de la colonne « Semis produits » désignent le nombre de cavités ensemencées en une année, incluant les sursemis.

Superficie des terres de la Couronne visée par des travaux sylvicoles par exercice (ha)

Année	Activités liées à la plantation		Éclaircie précommerciale
	Plantation d'arbres	Entretien des plantations	
2024-2025	10 707	15 612	11 414
2023-2024	9 885	16 186	11 989
2022-2023	9 404	13 199	12 934

Travaux sylvicoles sur des terres privées par exercice (ha)

Année	Activités liées à la plantation			Éclaircie précommerciale
	Préparation du terrain	Plantation d'arbres	Entretien des plantations	
2024-2025	2 673	1 150	1 178	3 267
2023-2024	1 285	1 145	1 283	2 058
2022-2023	1 808	1 342	1 407	1 794

ANNEXE B : RÉCOLTE SUR DES TERRES DE LA COURONNE

Produits forestiers récoltés sur les terres de la Couronne (m³)

Année	Groupe d'essences	Titulaires de permis et de sous-permis	Premières Nations	Permis spéciaux	Total
2024-2025	Résineux	3 722 040	207 755	5 728	5 541 199
	Feuillus	1 541 982	53 071	10 623	
2023-2024	Résineux	3 704 245	219 067	8 704	5 557 561
	Feuillus	1 551 098	62 934	11 513	
2022-2023	Résineux	3 487 460	209 457	2 139	5 382 624
	Feuillus	1 596 181	62 725	24 662	

ANNEXE C : FEUX

Superficie détruite par le feu en hectares (ha) 2024, 2023, 2022

ANNÉE		Est	Ouest	Total
2024	Feux	97	187	284
	ha	123	170	293
2023	Feux	66	143	209
	ha	48	809	857
2022	Feux	89	125	214
	ha	53	123	176

Moyenne décennale : 246 feux, 459 ha

Feux en 2024 par origine

Cause	Nombre	Ha
Origine humaine/industrielle	281	0,5
Foudre	3	292,5

ANNEXE D : POISSON ET FAUNE

Permis de chasse délivrés

Type de permis ¹	Chevreuil	Orignal ²	Ours	Petit gibier et gibier à plumes	Animaux nuisibles	Dindon sauvage	Mineurs ³
Résident	45 166	5 014	10 479	10 680	15 673	485	301
Chasseur désigné	S.O.	4 078	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Non-résident	319	121	2 486	471	30	29	S.O.
Total en 2024	45 485	9 213	12 965	11 151	15 703	514	301
Résident	43 162	5 014	9 727	10 549	14 923	488	410
Chasseur désigné	S.O.	3 929	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Non-résident	290	120	2 298	436	40	S.O.	S.O.
Total en 2023	43 452	9 063	12 025	10 985	14 963	488	410
Résident	42 989	4 998	9 351	11 690	13 622	376	677
Chasseur désigné	S.O.	3 891	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Non-résident	256	101	1 892	410	22	S.O.	S.O.
Total en 2022	43 245	8 990	11 243	12 100	13 644	376	677

¹ 13 483 permis groupés ont été vendus en 2024-2025.

² Les chasseurs d'orignal résidents peuvent désigner un autre chasseur qui les accompagnera. La limite de prises d'un orignal par expédition de chasse demeure en vigueur.

³ L'équivalent d'un permis de chasse au petit gibier pour les personnes âgées de 12 à 15 ans.

Permis de pêche à la ligne délivrés

Espèces	2024	2023	2022
Saumon	11 651	12 372	12 320
Pêche à la ligne (excepté le saumon) ⁴	54 880	50 125	48 430
Total	66 531	62 497	60 750

Ventilation des permis délivrés en 2024

Toutes les saisons	Résident	Non-résident
Saumon	9 376	2 275
Pêche à la ligne (excepté le saumon) ⁴	50 582	4 298
Eaux de la Couronne réservées à la pêche⁵		Résidents seulement
Miramichi		793
Restigouche		533

⁴ Comprend les ventes de permis de pêche sur la glace.

⁵ Pêche ordinaire